



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 28/09/2021 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

CONSEIL MUNICIPAL-COMMUNE DE LA VERDIERE

Date	28/09/2021
Lieu	Salle du Conseil Municipal
Présents	Sandra LIZANO, Gilles ROGIER, Gisèle VAUQUOY, Frédéric BUISSON, Jean-François CHARRAT, Francine PIEULLE IKHLEF, Jean-Michel VIDAL, Nicole THEILLOUT, Muriel GILLET, Denis DUVAL, Francis PAYAN, Edmond BLANC, Corinne BEAUDUEN, Dominique VIDAL, Stefano BLANC,
Absents	Jean-Philippe BERSIA, Danielle ENJARLAN, Eric BOURASSEAU, Gérard MARIGNANE,
Procurations	D ENJARLAN à F PAYAN, JP BERSIA à F BUISSON, G MARIGNANE à D DUVAL,
Quorum	15 en début de séance
Heure d'ouverture de la séance	18H30
Heure de clôture de la séance	
Présidence	Monsieur le Maire Gilles ROGIER
Secrétaire de séance	Pour l'opposition : Pour la majorité : Madame Dominique VIDAL a été élue secrétaire de séance
Public	Oui dans le respect des règles sanitaires en vigueur

Le registre des délibérations de la séance précédente a été notifié à chaque élu pour signature.



SECRETARIAT GENERAL

Dossier n°1 :	Approbation du procès-verbal du CM du 05/08/2021
Débat	G ROGIER demande aux membres du conseil si le procès-verbal du dernier conseil municipal en date du 5 août 2021 est approuvé Aucune remarque
Vote	Approbation à l'unanimité

Dossier n°2	Autorisation de signature de la convention relative à la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants non identifiés
Débat	G ROGIER explique que pour réguler la multiplication des chats, il est proposé de conventionner avec la SPA pour la stérilisation de 10 chats pour l'année 2021. Il précise que la présidente indique que 8 chats sur 10 ont été stérilisés C BEAUDUEN demande s'il y a encore beaucoup de chats qui restent, elle précise que le fait que les gens leur donnent à manger peut provoquer des attroupements de chats 18h41 arrivée d'E BOURASSEAU G ROGIER opération de l'année à voir si en 2022 on donne un peu plus
vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
Dossier n°3	Autorisation de signer la convention pour la participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques de Rians pour les enfants scolarisés en classe ULIS
Débat	G ROGIER explique que la classe ULIS est une classe spécialisée qui accueille des enfants qui ont besoin d'accompagnement, 3 enfants scolarisés à Rians. Aujourd'hui c'est la commune de Rians qui supporte le coût Le montant est de 600€ par enfant et par an, c'est une obligation Il y a un élève en CP et 2 élèves en CE2 Le coût global en moyenne pour cette classe est de 383 567,02€ Le coût par élève est de 998, 87€ on nous demande de participer à hauteur de 600€ par enfant S BLANC dit que cela semble correct G ROGIER explique que c'est une obligation d'accompagner ces enfants dans l'éducation
vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
Dossier n°3	Recensement de la population 2022 : désignation d'un coordonnateur, de collaborateur et d'agents recenseurs



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 28/09/2021 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

Débat	18h48 arrivée de JP BERSIA G ROGIER explique que pour le recensement 2022 il faut désigner un coordonnateur, la 1 ^{ère} formation est en novembre Il demande qui souhaite être coordonnateur JF CHARRAT précise qu'il pensait être reconduit car il avait été désigné en 2020 mais précise que si c'est une volonté de le débouter de cette mission il accepte la décision du conseil mais reste surpris G ROGIER soumet au vote Présentation de JM VIDAL et JF CHARRAT 2 candidats
vote	Vote pour JM VIDAL : 12 Vote pour JF CHARRAT : 3 E BOURASSEAU, JF CHARRAT, C BEAUDUEN Abstention : 4 S BLANC, D DUVAL, D VIDAL, G MARIGNANE

FINANCES

Dossier n°1	Indemnité de budget allouée aux trésoriers
Débat	G ROGIER explique que cette indemnité est dû pour l'accompagnement et le conseil du trésorier dans la gestion des finances de la commune et s'élève à 45.73€
vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
Dossier n°2	Budget annexe 2021 centre de santé municipal
Débat	G ROGIER explique qu'il a été recruté un médecin salarié au 1 ^{er} septembre, qu'il a été suspendu le 27/09 car l'état a mis une obligation vaccinale pour les soignants et qu'il n'était pas vacciné. Il a annoncé à la suite de cela, qu'il mettait fin à son contrat pendant la période d'essai, à compter du 1 ^{er} octobre. L'Ars a envoyé un courrier nous contraignant de le suspendre dans les 72h Devant cette situation l'ARS a décidé de nous accompagner pour retrouver un médecin. Le centre de santé a eu des dépenses et il redémarrera peut-être avant la fin de l'année donc il est souhaitable de voter le budget cette année sur les conseils du trésorier. Au cours de ces 3 semaines d'activité, la présence du médecin s'est avérée nécessaire car il y a eu 150 patients au cours des 10 premiers jours et après 25 consultations par jour les semaines suivantes. Il y a 2 sections une de fonctionnement et une d'investissement Les chiffrages ont été effectués avec la présence d'un médecin sur 3 mois, l'agent d'accueil à 20% et de même pour l'agent d'entretien Frais de fct L'Installation est le plus gros de la dépense au démarrage



	<p>Concernant la recette, l'estimation se fait sur 15 consultations sur 5 jours à 25 € la consultation.</p> <p>Il y aura un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour l'équilibre</p> <p>Il est précisé que le véhicule a été acheté sur le budget de la commune</p> <p>Le total des dépenses de fonctionnement est de 37 290€</p> <p>Pour équilibrer les recettes de fonctionnement une subvention d'équilibre est nécessaire d'un montant de 18 540€</p> <p>Ce budget est provisoire car aujourd'hui il ne fonctionne plus</p> <p>D DUVAL demande si on touche les honoraires ?</p> <p>G ROGIER explique qu'on est parti sur le tiers payant et payé directement par la CPAM</p> <p>JM VIDAL précise qu'on n'a pas pris en compte les tarifs majorés de nuit ou autres</p> <p>JF CHARRAT demande à combien s'élève la recette</p> <p>G ROGIER explique qu'aujourd'hui on ne sait pas le montant précisément car la gendarmerie nous a recommandé de ne pas y aller jusqu'à leur autorisation</p>
vote	<p>Pour : 18</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention : 1 JF CHARRAT</p>

EAU ASSAINISSEMENT

Dossier n°1	Modification des tarifs eau/assainissement
Débat	<p>G ROGIER explique que le budget de l'eau est déficitaire, notamment à cause des travaux sur le réseau sur 1 200 000€, il a été obtenu une belle subvention à hauteur de 70%</p> <p>Le différentiel a été équilibré par un prêt à taux 0 par l'agence de l'eau à hauteur de 158 000€ et un autre prêt à hauteur de 290 000€ avec une échéance annuelle est de 32 000€</p> <p>Aujourd'hui l'équilibre est difficile pour couvrir les dépenses. De plus la commune a été mise en demeure par la police de l'eau pour la station d'épuration de la mourotte.</p> <p>Les travaux sur de nouvelles conduites doivent être réalisés, le coût pour 1km de réseaux s'élève à environ 250 000€</p> <p>La dernière augmentation tarifaire a été faite en 2014</p> <p>On résonne sur 2 tranches pour nous 0-100m3 et au-delà</p> <p>Pour aqualter il y a 4 tranches</p> <p>Un groupe de travail a été créé au dernier conseil municipal : F BUISSON, D DUVAL, JP BERSIA</p> <p>F BUISSON informe que les réseaux doivent être entretenus</p> <p>G ROGIER précise que le groupe de travail est parti sur les éléments suivants la partie fixe correspond à l'abonnement : 33 € par abonnés. Il est proposé de ne pas toucher à la partie fixe car cela pénalisera les personnes seules.</p>



<p>Premièrement, Aqualter a diminué le prix de 0.17€ sur la tranche 2, vu que ce montant a diminué on va récupérer ces 0.17€ donc on fait rentrer de l'argent sans augmenter le prix de l'eau,</p> <p>Le groupe de travail propose 4 tranches</p> <p>0-30 m3 : 0.40 € on propose 0.50€</p> <p>31-200m3 : 0.70 € on propose 0.97 €</p> <p>201-500 m3: 0.70€ on propose 1.05 €</p> <p>Au-delà de 501 m3 : 0.70€ on propose 1.15 €</p> <p>Même chose pour l'assainissement</p> <p>Abonnement 10€</p> <p>On passe sur 4 tranches</p> <p>0-30 m3 : 0.20€ on passe 0.22 €</p> <p>31-200 m3: 0.45 € on passe 0.49 €</p> <p>201-500 m3 : 0.45 € on passe 1.02€</p> <p>Au-delà 501 m3: 0.45€ on passe 1.12€</p> <p>La recette annuelle s'élève à 149 000€</p> <p>Aujourd'hui on est à 105 000€</p> <p>La différence de 40 000€ couvrirait les prêts en cours et les futurs prêts de la station d'épuration</p> <p>G ROGIER explique que pour exemple sur le tranche 1, en passant de 0.40 à 0.50 il y a une augmentation de 3€ sur la facture</p> <p>JM VIDAL précise que les tranches 3 et 4 vont payer plus et donc vont moins consommé et du coup l'équilibre ne sera pas atteint</p> <p>C BEAUDUEN sort 19h28</p> <p>D DUVAL explique que s'il y a moins de consommation, il y a moins de dépenses sur les fuites donc la factures du sianov va baisser</p> <p>F BUISSON précise que les gens peuvent regarder leur compteur pour voir les fuites, chasse d'eau...</p> <p>JF CHARRAT demande si l'augmentation des tarifs couvrent les prêts en cours et les prêts futurs pour la station</p> <p>G ROGIER répond que oui si l'agence de l'eau nous donne 70%, la detr vient en complément</p> <p>Pour la Station d'épuration, une rencontre a été effectuée avec Madame naudin, elle veut une proposition financière mais elle n'est pas très enthousiaste</p> <p>M GILLET demande : et pour nécessité publique ?</p> <p>G ROGIER répond que la procédure est très longue</p> <p>F BUISSON précise qu'elle peut gagner moins s'il y a une procédure</p> <p>JF CHARRAT précise que la présentation des nouveaux tarifs est claire, mais n'y a-t-il pas d'autres possibilités ?</p> <p>D DUVAL précise qu'il n'y a pas de subvention possible, le budget de l'eau doit s'équilibrer tout seul</p> <p>G ROGIER précise qu'aujourd'hui on doit couvrir le passé et le futur, sachant que derrière tout cela on aura la station du village à faire et là ce n'est pas pris en considération</p> <p>19h57 JM VIDAL sort</p> <p>JF CHARRAT : le sianov peut -il participer?</p> <p>D DUVAL explique que les frais sont à la charge de la commune</p>
--



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 28/09/2021 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	<p>20h00 JM VIDAL rentre JF CHARRAT informe que c'est environ 30€ de plus pour 200 m3</p> <p>Pour l'eau 0-30 m3 : 0.40 € on propose 0.50€ 31-200m3 : 0.70 € on propose 0.97 € 201-500 m3: 0.70€ on propose 1.05 € Au-delà de 501 m3 : 0.70€ on propose 1.15 €</p> <p>Pour l'assainissement 0-30 m3 : 0.20€ on passe 0.22 € 31-200 m3: 0.45 €on passe 0.49 € 201-500 m3 : 0.45 €on passe 1.02€ Au-delà 501 m3: 0.45€ on passe 1.12€</p>
Vote	<p>Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :</p>
Dossier n°2	<p>Autorisation de signer la convention relative aux modalités de financements des travaux effectués sur le réseau syndical pour la défense extérieure contre l'incendie</p>
Débat	<p>G ROGIER explique qu'il s'agit d'une convention pour Monsieur de Tarle, le permis de construire a été accordé avec l'obligation qu'il y ait une défense incendie La commune lors du mandat précédent s'est engagée à le faire D DUVAL explique que Monsieur De tarle devait prendre à sa charge une partie et le sianov aussi, G ROGIER précise que le sianov aujourd'hui se désengage, Monsieur De Tarle reste engager sur la dépense d'environ 8000€ le reste est à la charge de la commune, Monsieur de Tarle a construit et il lui faut la défense incendie, aqualter a refait un devis qui a doublé. Aujourd'hui on est responsable de sa protection incendie Le plu permet de réhabiliter le patrimoine ancien, donc toutes les anciennes bâtisses peuvent être rénovée, derrière ça il y a la défense incendie On doit signer une convention avec le sianov pour poser un poteau incendie, JP BERSIA le sdis impose au sianov la pose de poteau incendie sur leur conduite, c'est ce qu'on décide ce soir, signer une convention pour pouvoir poser un poteau incendie Chaque commune a sa responsabilité sur sa défense incendie G ROGIER on est obligé de signer cette convention pour autoriser la pose de poteau incendie</p>
Vote	<p>Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :</p>

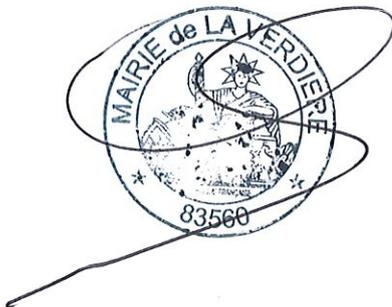


	QUESTIONS DIVERSES
<i>Débat</i>	<p>- M GILLET, où on en est pour le city stade ?</p> <p>G ROGIER explique que deux architectes travaillent depuis juillet sur le projet, il y a une subvention du département du var de 110 000€</p> <p>- M GILLET : pour le chemin des écrevisses ?</p> <p>G ROGIER explique qu'on attend la réponse pour la subvention à la région en 2022,</p> <p>- M GILLET pour le nettoyage du ruisseau ?</p> <p>G ROGIER explique que la commune est en pleine réflexion</p> <p>- réseaux électriques :</p> <p>JP BERSIA précise qu'il avait été priorisé l'éclairage du rondpoint jusqu'à la salle Fontvieille, on a été retenu à 40% de subvention soit 110 000€,</p> <p>Le parking de l'auberge 40 000€ avec une subvention de 40% par le symiélec</p> <p>L'Eclairage fontaine 18 000€ avec une subvention de 40%</p> <p>On avait budgété 140 000€ sans subvention</p> <p>S BLANC demande où en est la collectivité dans sa démarche d'économie ?</p> <p>JP BERSIA explique que pour la basse consommation on a des secteurs à forte consommation et que c'est en cours de réflexion</p> <p>20h31 E BLANC sort</p> <p>Le symielec sont assez lent, donc difficile de donner un planning, ils ont beaucoup de retard</p> <ul style="list-style-type: none">- G ROGIER explique que Total a avancé sur la clause d'exclusivité et ils vont venir proposer la promesse de bail- G ROGIER précise que pour l'hubac les études sont encore en cours, la commune a reçu une proposition de Madame LATIL pour la vente à 100€ de sa maison qui sera abattue pour la construction du mur

PV arrêté le 28 septembre 2021 à 20h32

Gilles ROGIER

Le maire



Dominique VIDAL

Secrétaire de séance

